

MODALITES D'ADMISSION AU DOUBLE DIPLOME

Entre

ESSAI – Ensae ParisTech

ESSAI – ENSAI Rennes

Modalités de candidature :

Les élèves de l'ESSAI ayant réussi la deuxième année de l'ESSAI, peuvent concourir à ces doubles diplômes, dont les modalités sont définies comme suit :

- La direction de l'ESSAI communique à l'ENSAI/ENSAE les dossiers des 5 meilleurs candidats admis en session principale de la deuxième année, classés premiers parmi les élèves n'ayant, auparavant, ni redoublé ni fait l'objet de sanctions disciplinaires. Les dossiers des élèves concernés doivent être transmis **début juin** pour une admission à la rentrée suivante.
- Les élèves de l'ESSAI retenus par un jury commun de l'ENSAI/ENSAE pour ces doubles diplômes, entrent en deuxième année de l'ENSAI ou de l'ENSAE.
- Un élève admis pour ce double diplôme a droit à un seul redoublement à l'ENSAI/l'ENSAE.
- Si un élève admis pour ce double diplôme redouble à l'ENSAI, que ce soit en deuxième ou en troisième année de l'ENSAI, il pourra refaire l'année à l'ENSAI/l'ENSAE ou intégrer la 3ème année à l'ESSAI, auquel cas il renonce au diplôme de l'ENSAI/l'ENSAE. Dans les deux cas, il lui sera comptabilisé un redoublement.

Les candidats de l'ESSAI retenus sont, dès l'accomplissement des formalités de rigueur (immigration, droits de scolarité), considérés comme des élèves à part entière de l'ENSAI/l'ENSAE. Ils sont soumis aux règles de scolarité internes à l'ENSAI/l'ENSAE; ils acquittent les mêmes frais de scolarité, et peuvent bénéficier des bourses dans les mêmes conditions que les autres élèves ingénieurs.

Ils sont simultanément considérés par l'ESSAI comme des élèves de troisième année effectuant leur scolarité à l'étranger.

Nombre de candidats retenus :

Le nombre de candidats retenus par le jury dépend d'une part des contraintes d'accueil propres à l'ENSAI/l'ENSAE, et d'autre part de l'appréciation du jury sur la qualité et le niveau des candidatures. Les directeurs de l'ENSAI/l'ENSAE définissent chaque année le nombre maximum de places disponibles, après consultation du Conseil de l'école correspondant.

Dossier de candidature :

Les candidats doivent remplir un dossier de candidature à transmettre simultanément à la direction des études de l'ESSAI et de l'ENSAI (admission.ensai@ensai.fr). La composition de ce dossier sera précisée chaque année par l'ENSAI et figurera au plus tard le 01 Mai sur chacun des sites des deux écoles.

Ce dossier comportera éventuellement :

- Le CV du candidat
- Une lettre de motivation indiquant la ou les écoles auxquels le candidat postule (ENSAE et/ou ENSAI) ; et la motivation de l'ordre de préférence le cas échéant.
- Les relevés de notes depuis le baccalauréat.

Sélection

Un comité commun à L'ENSAI et à l'ENSAE fait la sélection parmi les candidats éligibles **ayant envoyé un dossier complet avant la date limite**. Il contactera les candidats par mail pour fixer un créneau horaire pour **une audition entre le 12 et le 16 juin**. L'ENSAI/l'ENSAE communiquera les noms des candidats retenus, au plus tard le 20 juin.

Financement

Une aide financière française aux candidats retenus est possible. Il est par ailleurs possible pour les élèves tunisiens de postuler pour une bourse nationale, en faisant la démarche directement auprès du ministère de l'enseignement supérieur tunisien. Il est enfin possible de postuler pour une bourse délivrée par l'ENSAI/l'ENSAE. Mais les dossiers et l'attribution de ces bourses par l'ENSAI/l'ENSAE ne se font qu'au début de l'année universitaire.

Diplômes délivrés :

A l'issue de leur scolarité à l'ENSAI/l'ENSAE, les candidats retenus reçoivent, s'ils ont satisfait aux règles de validation des acquis propres à l'ENSAI/ l'ENSAE, le diplôme d'ingénieur de l'ENSAI/ l'ENSAE et se voient attribuer automatiquement le diplôme de l'ESSAI.